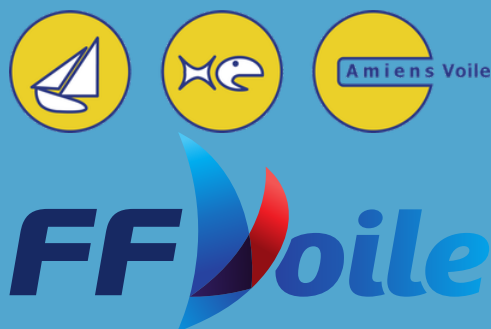


AMIENS VOILE
BASE NAUTIQUE
D'ARGOEUVES



DOSSIER MÉCÉNAT ET SPONSORING 2026



SOMMAIRE



- 1 **Notre association** ➡
- 2 **Nos réalisations** ➡
- 3 **Notre situation financière** ➡
- 4 **Nous soutenir** ➡
- 5 **Contacts** ➡



NOTRE ASSOCIATION



Vue aérienne
des installations du club

01

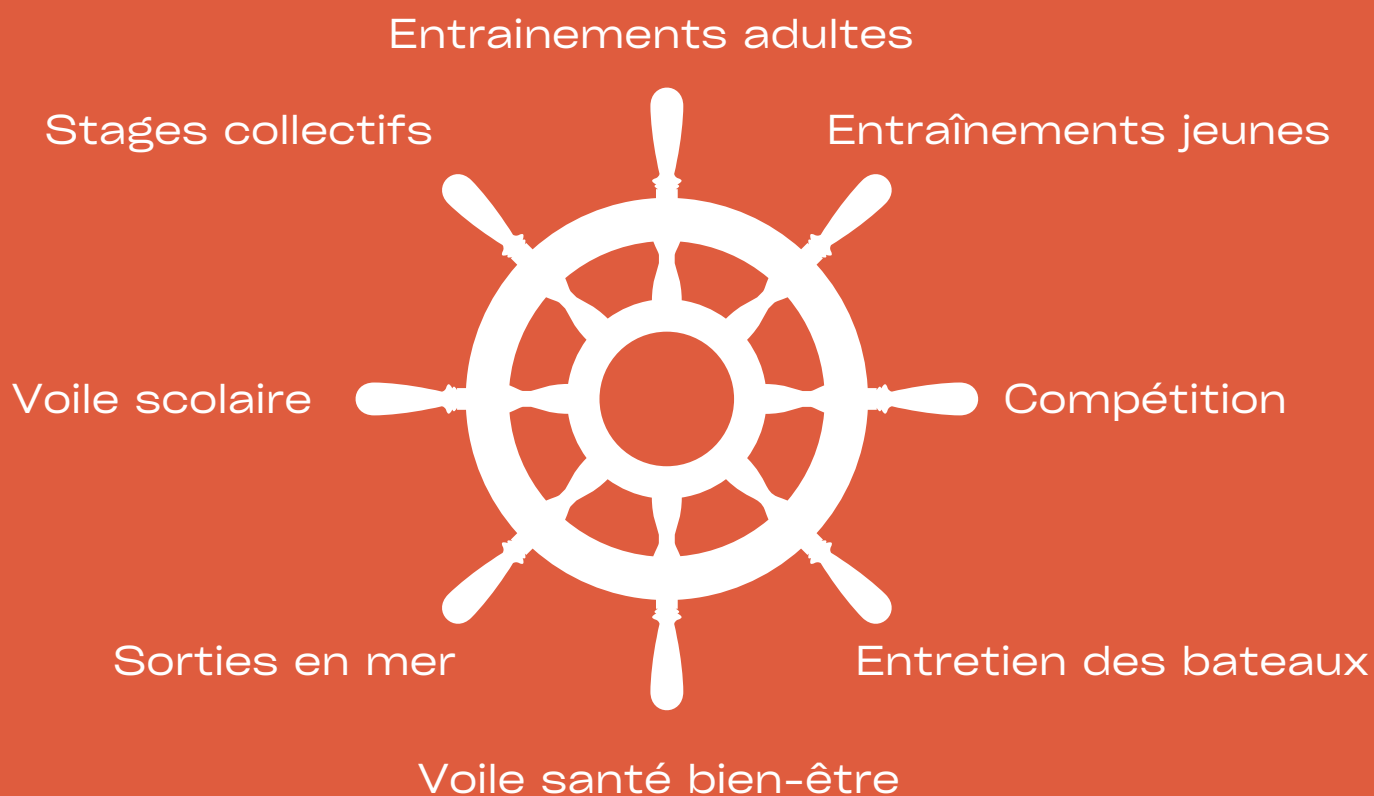


Amiens Voile est un club sportif affilié à la Fédération Française de Voile.

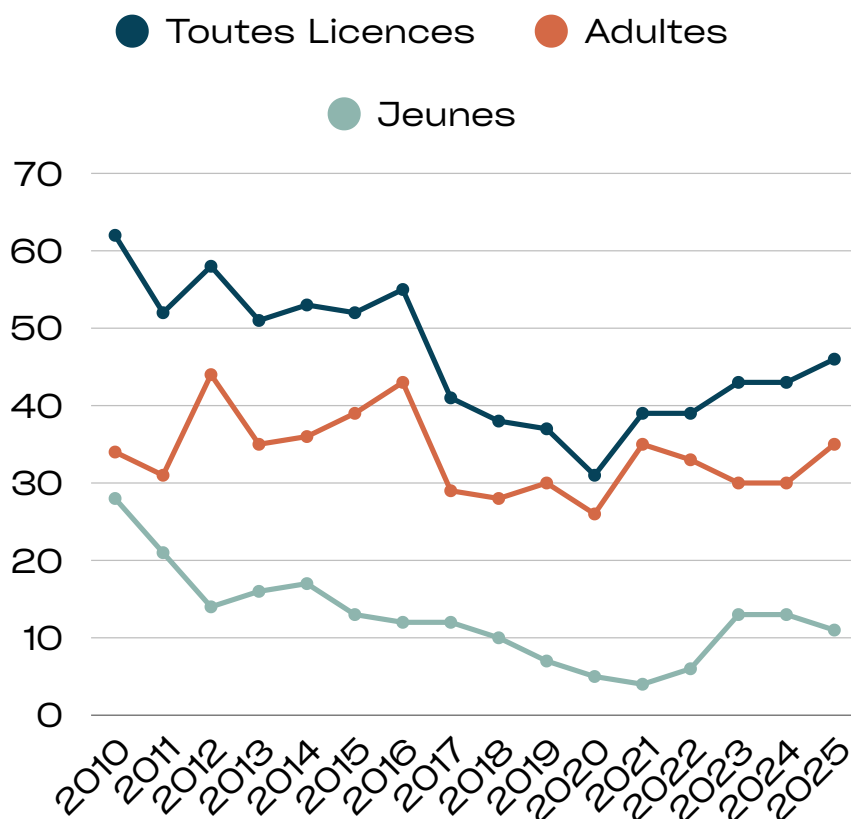
Il est installé près d'un plan d'eau au sein de la commune d'Argoeuves depuis 1979.



Nos domaines d'activités



Nombre d'adhérents



En 2026, le club regroupe 46 adhérents, dont 11 ont moins de 18 ans.

Un statut associatif

Amiens Voile est une association Loi 1901. L'association est gérée par un comité regroupant 9 membres. Le comité de direction est renouvelé toutes les Olympiades soit quatre ans.



“ Dériveur ”

Nous pratiquons la voile sur dériveur. Il s'agit de bateau de type monocoque équipés d'une ou deux voiles et disposant d'une dérive qui leur permet de remonter le vent. La pratique peut se faire seul ou en équipage.

Nos dériveurs pour les jeunes



L'Optimist



L'Open Skiff



L'Equipe

Nos dériveurs pour les adultes



Le Laser / ILCA



Les 420 / 470



Le RS Quest

LA VOILE, UN SPORT...

ACCESSIBLE

La voile est un sport qui peut souffrir d'une image élitiste et technique. En réponse à cet a priori, Amiens Voile se positionne comme un club de de proximité qui facilite la découverte et apprentissage de la voile.

Tarifs d'adhésion 2026 (tout compris)

Adulte : 170€
Etudiant : 130€
Jeune : 120€

DE PLEINE NATURE

La voile est un sport de pleine nature où les sens sont tous en éveil pour percevoir les changements de vent ou les réactions du bateau.

Nous avons la chance d'évoluer au cœur de la vallée de la Somme et nous mettons un point d'honneur à entretenir le site (collecte des déchets sauvages, par exemple) et à limiter notre impact sur le milieu naturel.

COLLECTIF

L'apprentissage de la voile se fait généralement en tandem. Les plus expérimentés transmettent leurs savoirs aux novices afin qu'ils puissent appréhender facilement leurs premières navigations.

Ce partage des tâches à bord des bateaux tisse des liens d'entraide entre les pratiquants. L'esprit d'équipe est indispensable pour progresser mais aussi pour remporter des victoires en compétition.





© FFV

Amiens Voile est
récompensé "Top Club FFV
2022 - Région Hauts-de-
France"

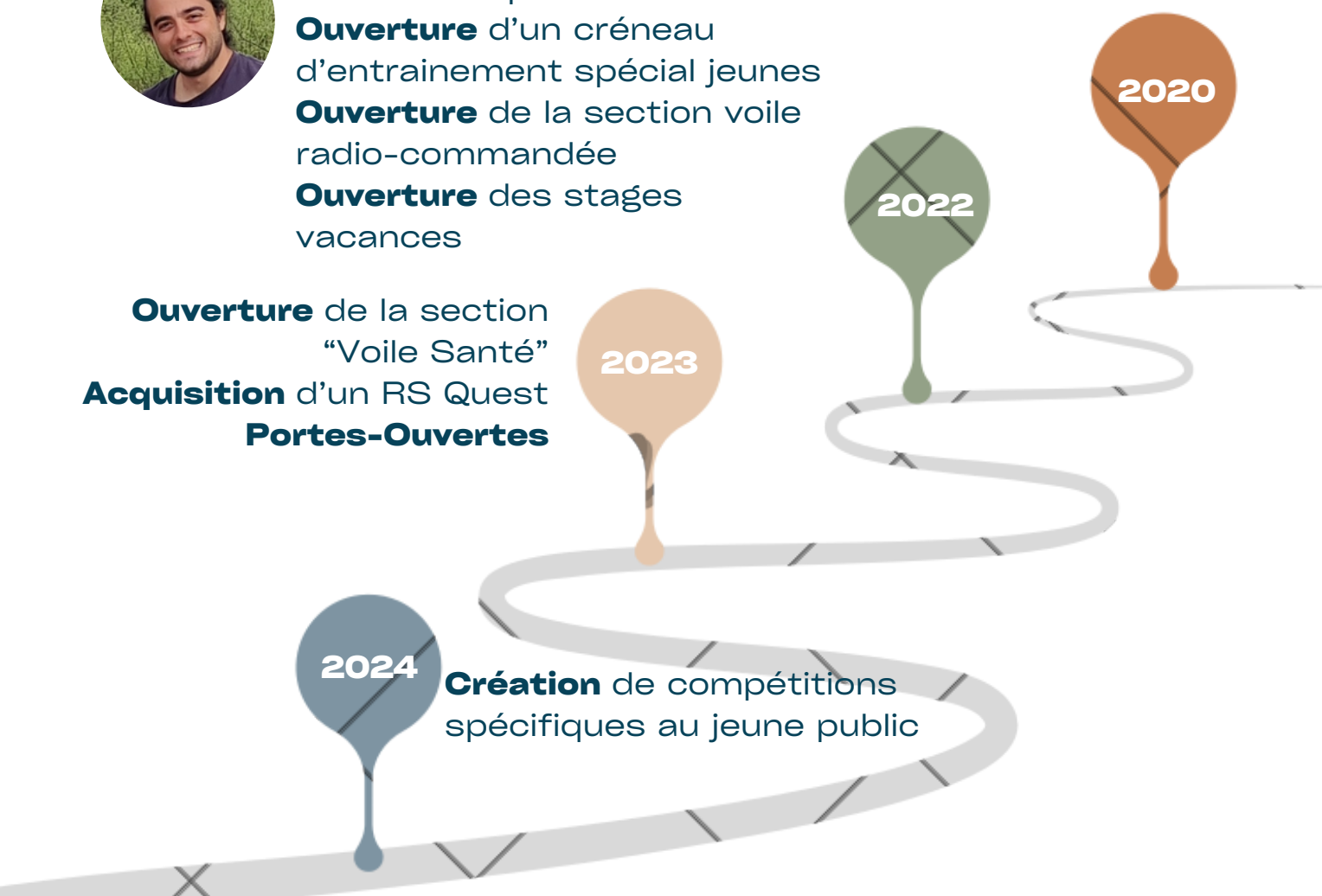
NOS RÉALISATIONS RÉCENTES



Recrutement de notre éducateur sportif Jason
Ouverture d'un créneau d'entraînement spécial jeunes
Ouverture de la section voile radio-commandée
Ouverture des stages vacances

Ouverture de la section "Voile Santé"
Acquisition d'un RS Quest
Portes-Ouvertes

Premières réflexions sur la professionnalisation de l'encadrement sportif



Briefing avant le départ d'une régate spéciale jeune public



© Gazette sports

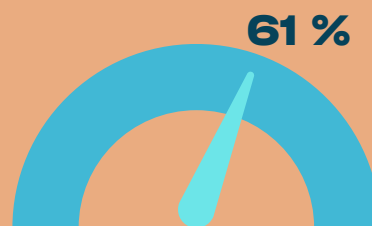


Arbitrage, nettoyage, entretien...
Le club peut compter
sur ses bénévoles

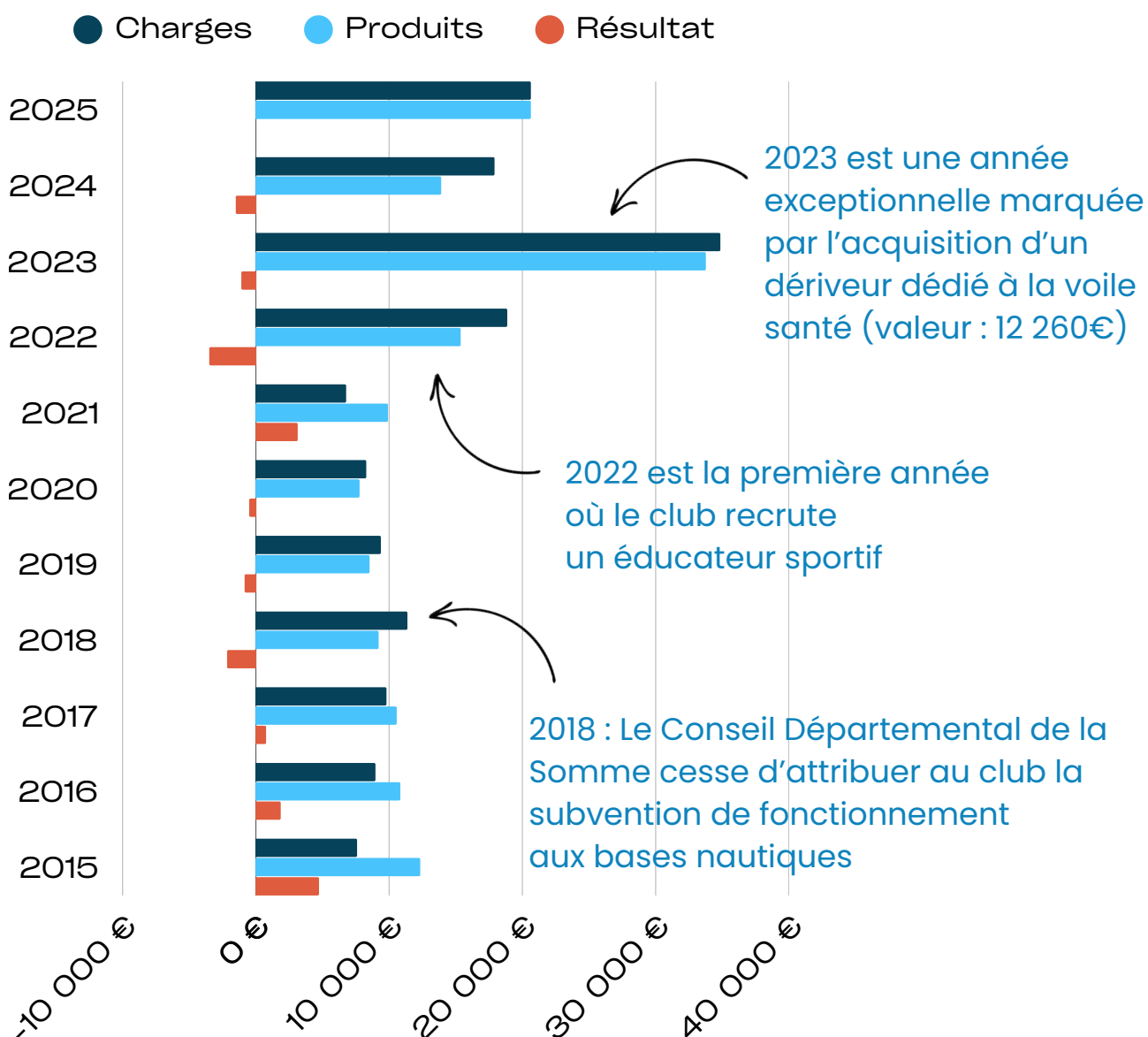
BUDGET ANNUEL DU CLUB

Jusqu'en 2022, l'encadrement des séances d'entraînement du club a été assuré par des bénévoles.

Suite au recrutement d'un éducateur sportif à temps partiel, le budget annuel du club est passé de 10 000€ à environ 20 000€.



Le club est autonome dans son fonctionnement à hauteur de 61% (moyenne 2015-2025) grâce aux cotisations des adhérents et aux prestations.



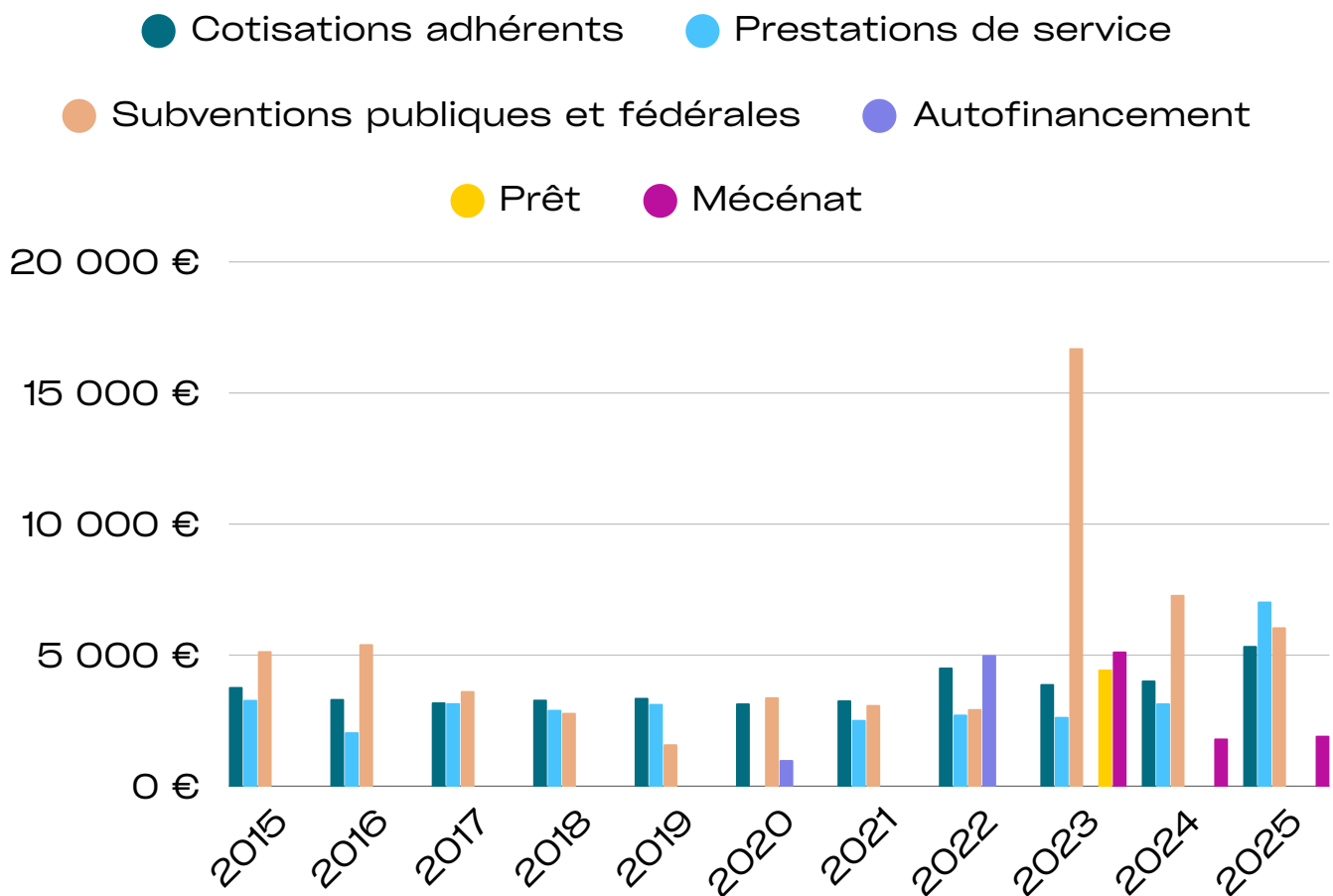
NOS PRODUITS

Les **subventions de fonctionnement** ont diminué depuis 2019. Les subventions sont désormais fléchées sur des **projets** (sport santé, projet sportif fédéral, événements).

Les **prestations de service** sont stables mais les publics ont évolué. Jusqu'en 2019, le club accueillait des étudiants de STAPS de l'UPJV. Depuis 2022, le club accueille de nouveaux publics via des stages individuels lors des vacances.

En 2023, l'**acquisition d'un RS Quest** d'une valeur de 12 260€ a été permise grâce au mécénat du Crédit Agricole Brie-Picardie et d'un prêt.

En 2026, le montant d'une **adhésion annuelle** est de 170€ pour un adulte, 130€ pour un étudiant et 120€ pour un jeune.



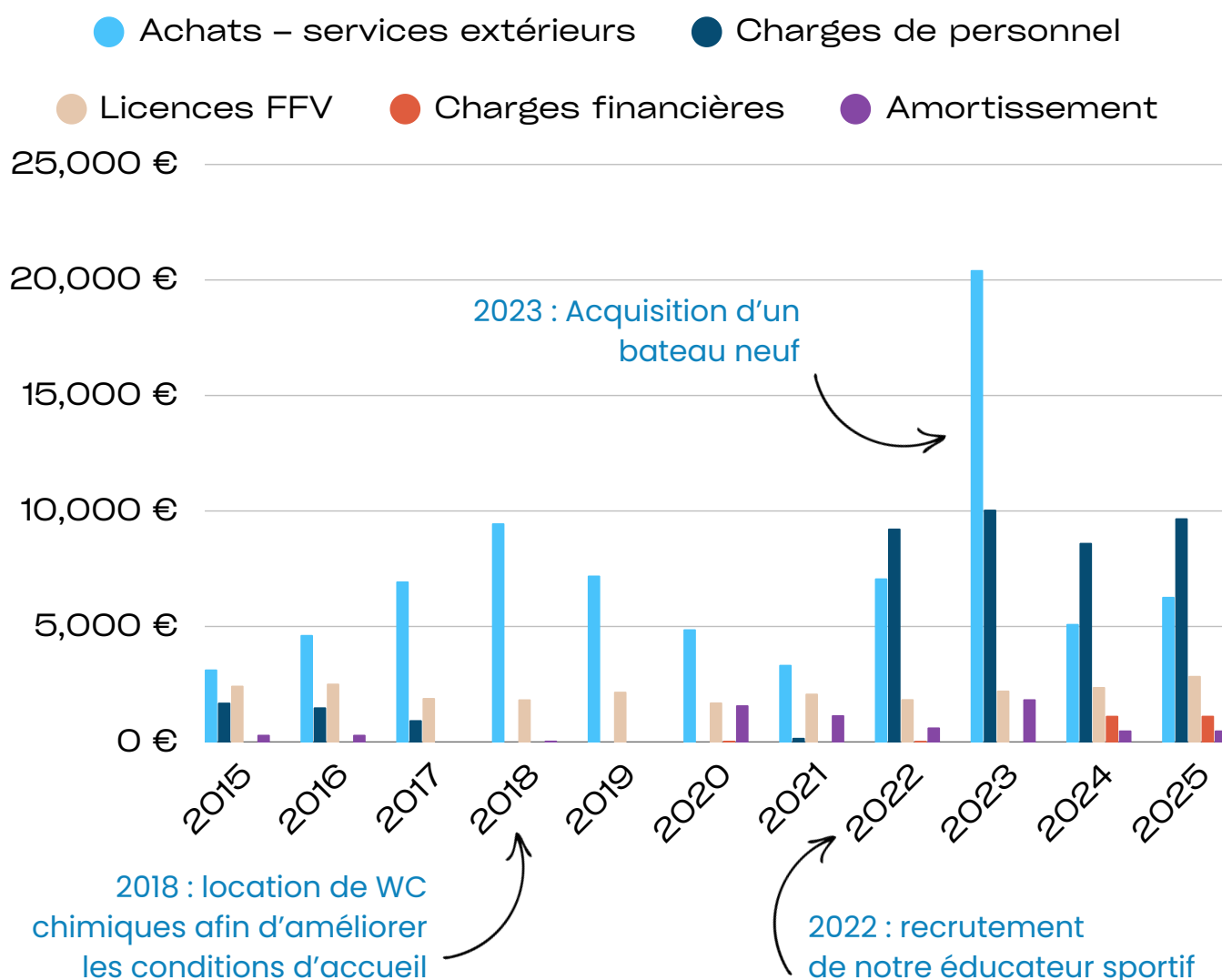
2023 : le club bénéficie du mécénat du Crédit Agricole Brie-Picardie via l'opération "Initiatives locales"

NOS CHARGES

Avant le recrutement de notre éducateur sportif en 2022, l'essentiel des charges correspondaient à des **dépenses de matériel** afin d'entretenir les bateaux et la base. Une grande partie de l'encadrement était réalisé de manière bénévole.

En 2022, le **recrutement d'un éducateur sportif**, via un groupement d'employeur, a fait augmenter les charges de manière significatives. Notre éducateur sportif assure une activité de 470 heures par an.

A noter que la Fédération Française de Voile (FFV) prélève 72€ pour une adhésion adulte et 33€ pour une adhésion jeune < 18 ans en vue d'établir la **licence sportive**.

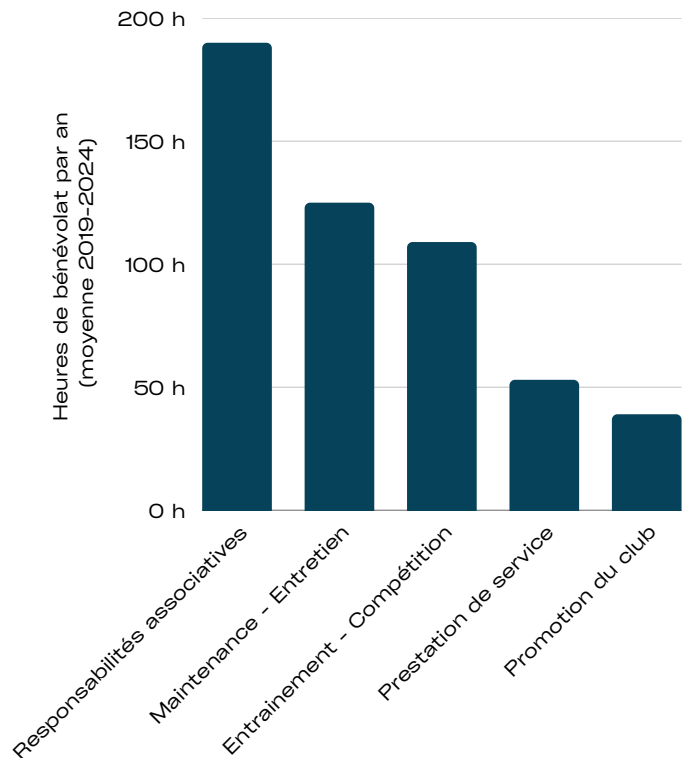


FOCUS SUR LE BÉNÉVOLAT

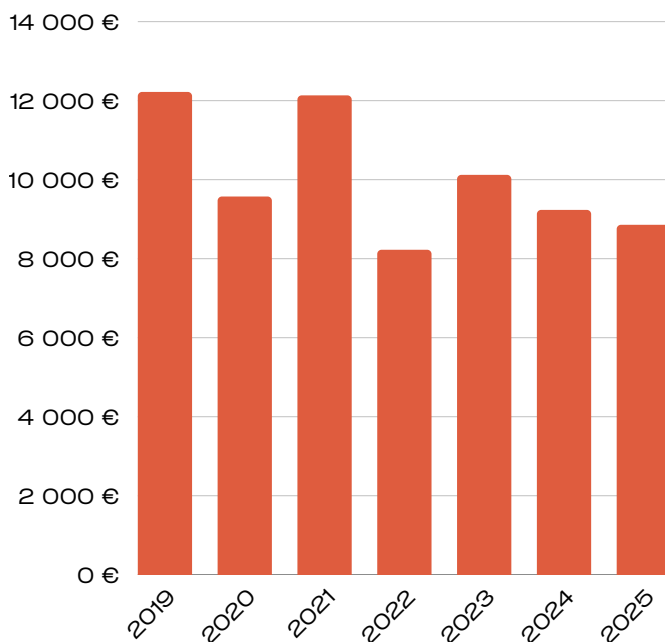
Les bénévoles apportent leur énergie, leur savoir-faire et leur passion pour faire vivre les projets du club.

Ils sont indispensables pour entretenir les infrastructures et organiser des compétitions. Leur engagement est conséquent :

505 heures par an soit près de 3 mois ouvrés !



VALORISATION FINANCIÈRE



Depuis 2019, le club comptabilise la contribution des bénévoles. Cette démarche vise à valoriser l'engagement des bénévoles qui représente près de la moitié du budget du club.

NOS PARTENAIRES



La commune d'Argœuves met à disposition le plan d'eau sur lequel nous naviguons.



Amiens Métropole octroie au club une subvention de fonctionnement ainsi que des financements pour l'organisation de compétitions.



Le Conseil Départemental de la Somme soutient le club via des subventions à l'acquisition de matériel ainsi que le soutien à l'offre voile santé à destination des seniors.



Le Comité Départemental de Voile de la Somme met à disposition du club plusieurs bateaux récents à destination des jeunes.



Le Crédit Agricole Brie Picardie est notre établissement bancaire. Il a également agi en tant que mécène en 2023 via l'opération "Initiatives locales".

NOUS SOUTENIR



Accueil d'une classe
de collégiens



04

NOS PROJETS À VENIR



Assurer la maintenance des bateaux

La voile est un sport de matériel parfois soumis à rude épreuve. Il est indispensable d'entretenir les bateaux régulièrement et de renouveler les voiles, les cordages ou les poulies. Les remorques de route en bon état permettent aussi de participer à des régates extérieures.



Rénovation de notre mise à l'eau

L'accès à l'eau s'effectue via un plan incliné en terre battue. Nous prévoyons de refaire cette mise à l'eau en privilégiant des matériaux naturels. L'objectif est d'élargir et reprofiler la zone afin de rendre son accès plus confortable.



Renouveler la flotte de bateaux



L'âge de nos bateaux s'étend de 20 à 40 ans. Nous prévoyons d'acquérir des bateaux neufs ou d'occasion.

Ces bateaux pourront répondre au besoins des publics jeunes (RS Feva), adulte (ILCA) ou d'initiation (RS Quest).

Le RS Feva, un bateau adapté aux jeunes, très utilisé pour le perfectionnement et la compétition.

MÉCÉNAT ET RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

Amiens Voile fait partie des **organismes d'intérêt général à but non lucratif** et présentant un caractère sportif. A ce titre, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt.



Particuliers

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ces dons n'ouvrent pas droit à une contrepartie.

Exemple [Source](#)

Un don de 50€ ouvre droit à une réduction d'impôt de 33€
Un don de 100€ ouvre droit à une réduction d'impôt de 66€



Il est possible de donner en ligne par carte bancaire via notre partenaire Hello Asso. [Lien d'accès](#)
Un reçu fiscal vous sera envoyé après votre don.



Entreprise

Le don peut prendre l'une des 3 formes suivantes :

- En **numéraire** : l'entreprise effectue un don en argent
- En **nature** : l'entreprise fait don d'un bien mobilier ou immobilier
- En **compétence** : l'entreprise réalise une prestation de service ou met son personnel à disposition de l'organisme [Source](#)

L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 €. Le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.

NOS OFFRES DE SPONSORING



NIVEAU 1 — MOUSSE

Montant : 500 € à 1 000 €

Contreparties :

- Votre logo sur le site internet (page partenaires)
- Votre logo sur les supports de communication
- Mentions sur les réseaux sociaux (2-3 posts/an)



NIVEAU 2 — ÉQUIPIER

Montant : 1 000 € à 3 000 €

Contreparties :

- Tout le Niveau 1 + :
- Logo visible sur la coque d'un bateau
- Logo visible sur les post sponsorisés
- 1 Séance de voile découverte offerte pour les salariés



Une **séance de voile en groupe**, c'est deux bénéfices en un : la **cohésion** d'une équipe qui apprend à naviguer ensemble, et le **bien-être** d'une vraie coupure loin des écrans et du bureau. Sur l'eau, chacun a un rôle à jouer et c'est ça qui rapproche.

Taille du groupe : 10 à 20 personnes.



NIVEAU 3 — SKIPPER

Montant : à partir de 3 000 €

Contreparties :

- Tout le Niveau 2 + :
- Logo visible sur une voile neuve
- Réduction de 30% sur l'adhésion annuelle pour les employés et leur foyer :
 - 119€ au lieu 170€ pour un adulte (tarifs 2026)
 - 84€ au lieu de 120€ pour un enfant (tarifs 2026)

CONTACTS



Moment de convivialité
après une régates

CONTACTEZ-NOUS



Vous souhaitez en savoir plus ou nous soutenir dans nos projets ? Contactez Romain ARMAND, le président actuel du club.



06 21 90 02 97



contact@amiens-voile.fr



www.amiens-voile.fr ([Lien](http://www.amiens-voile.fr))

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Amiens Voile est une Association loi 1901 enregistrée au
Registre National des Associations

SIRET : 44840602500024

**Puisqu'on ne peut
changer la direction
du vent, il faut
apprendre à orienter
les voiles**

James Dean

”

**MERCI DE VOTRE
LECTURE**

Amiens Voile